

LES DECHETS VERTS



L'appellation « déchets verts » désigne les déchets végétaux issus de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés.

Ils se distinguent en fonction de leur constitution, selon qu'ils sont ligneux (tailles de haies et d'arbustes, branchages) ou non ligneux (feuilles mortes, tontes de pelouses, déchets floraux).

Sur le territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, les déchets verts sont collectés en déchetteries.

- ❖ **Déchetterie des Bâches Gombert à Château-Arnoux** pour les habitants d'AUBIGNOSC, BEVONS, CHATEAUNEUF MIRAVAIL, CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, NOYERS SUR JABRON, PEIPIN, SAINT VINCENT SUR JABRON, SALIGNAC, SOURRIBES, et VALBELLE
- ❖ **Déchetterie de SEDERON** pour les habitants DES OMERGUES, CUREL et MONTFROC

RAPPEL : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit ! Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.